

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 JUILLET 2019

L'an **deux mille dix-neuf** et le **dix-neuf** du mois de **juillet à 17 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **05 juillet 2019.**

Date d'affichage : **05 juillet 2019.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA – Bernard BATIFOULIER - Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES - Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Lionel VOGEL – Denis MALOSSANE -

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2019/28 Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

**OBJET : ALSH « LA RABASSIERE » : DELIBERATION FIXANT LE PRIX DES
SEJOURS POUR LA SAISON ESTIVALE 2019**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le règlement de l'ALSH « La Rabassière » prévoit, dans sa dernière modification (article 9) que pour les séjours organisés, un prix forfaitaire journalier par enfant (ou adolescent) sera fixé par délibération du conseil municipal.

Il ajoute que pour la saison 2019, Madame Delphine REMIGY, Directrice du centre de loisirs propose :

- Pour le séjour « J'PEUX PAS J'AI MONTAGNE » du 22 au 26 juillet 2019 :

Bénéficiaires bon caf : QF1 : 118,85 € - QF2 : 127,10 € - QF3 : 137,35 €

Non bénéficiaires : 160,00 €

- Pour le séjour « Activité Pédagogique autour de la ferme » du 09 au 12 juillet 2019 :
Bénéficiaires bon caf : QF1 : 71,08 € - QF2 : 77,68 € - QF3 : 85,88 €
Non bénéficiaires : 104,00 €

- Pour le séjour « BIVOUACK'TRAPPEUR » du 15 au 16 juillet 2019 :
30 € par adolescents

Monsieur le Maire propose de fixer ainsi le prix des différents séjours afin que la directrice du centre puisse les encaisser auprès des familles concernées.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** le prix des séjours proposés en juillet et août 2019 par l'ALSH « La Rabassière » comme présenté par Monsieur le Maire, soit :
 - o Pour le séjour « J'PEUX PAS J'AI MONTAGNE » du 22 au 26 juillet 2019, prix du séjour pour un enfant ou un adolescent :
Bénéficiaires bon caf : QF1 : 118,85 € - QF2 : 127,10 € - QF3 : 137,35 €
Non bénéficiaires : 160,00 € ;
 - o Pour le séjour « Activité Pédagogique autour de la ferme » du 09 au 12 juillet 2019, prix du séjour pour un enfant ou un adolescent :
Bénéficiaires bon caf : QF1 : 71,08 € - QF2 : 77,68 € - QF3 : 85,88 €
Non bénéficiaires : 104,00 € ;
 - o Pour le séjour « BIVOUACK'TRAPPEUR » du 15 au 16 juillet 2019, prix du séjour pour un enfant ou un adolescent : 30 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et la Directrice de l'ALSH « La Rabassière » à encaisser les prix des séjours ainsi fixés ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO